

Stratégie de participation des membres du conseil d'administration du Partenariat *Adoptée par le conseil d'administration du Partenariat RBM le 17 novembre 2017*

1. Contexte et objectifs

- 1.1 À la suite de son nouveau lancement, le Partenariat Roll Back Malaria (RBM) – Faire reculer le paludisme – a mis sur pied un conseil d'administration redynamisé et remanié, capable de faire face à l'évolution de la problématique du paludisme. Les membres de ce nouveau conseil d'administration sont des références mondiales en matière de paludisme et / ou des personnes capables de garantir la mise à disposition des ressources adéquates pour alimenter les mécanismes du Partenariat et les efforts mondiaux de lutte contre le paludisme. Pour refléter la dimension du Partenariat, ce conseil d'administration réunit une grande diversité de profils, secteurs et compétences et constitue un vaste réseau pluridisciplinaire. Un tel réseau de références mondiales donne au Partenariat le moyen de mobiliser les ressources nécessaires et de tirer le meilleur parti de la communauté internationale, en vue de concrétiser la vision du Partenariat RBM : un monde sans paludisme. Le partenariat RBM se trouve par conséquent en meilleure position pour une action de sensibilisation de haut niveau, la mobilisation de ressources, la communication stratégique et la coordination de l'appui à l'échelon national.
- 1.2 L'objectif de cette stratégie consiste à donner la possibilité au Partenariat RBM de s'appuyer sur l'expertise et l'expérience des membres de son conseil d'administration en tirant le meilleur parti du temps que ces derniers sont en mesure de lui consacrer, ce qui lui permettra de remplir sa mission et d'atteindre ses objectifs dans un cadre bien défini et structuré.

2. Soutien aux nouveaux membres du conseil d'administration

- 2.1 L'arrivée des nouveaux membres au conseil d'administration devra s'effectuer sans accroc. Lorsque les nouveaux membres du conseil d'administration entreront en fonction, le secrétariat de RBM préparera à leur intention un dossier d'insertion au Partenariat RBM (basé sur la première version déjà émise de ce dossier). Ce dossier comprendra une brève présentation et une biographie succincte des membres du conseil d'administration du Partenariat occupant déjà un siège, des informations de base sur le RBM, sa progression et ses réalisations, sa structure de gouvernance ainsi que son plan stratégique et ses objectifs pour l'année suivante. Le secrétariat de RBM organisera aussi une téléconférence ou une rencontre en personne pour les nouveaux membres. Dans le cadre de cette arrivée de nouveaux membres, le secrétariat de RBM rattachera chacun d'eux à des membres existants pour les aider à se familiariser avec leurs activités et leurs responsabilités.

3. Responsabilités des membres du conseil d'administration

- 3.1 Les règlements internes du Partenariat RBM définissent les principales responsabilités des membres du conseil d'administration. Celles-ci sont rappelées ci-dessous :

Extrait des règlements internes du Partenariat Roll Back Malaria

4.3.2. Responsabilités

Les membres du conseil d'administration du Partenariat prennent les engagements suivants :

- Y consacrer du temps (sans rémunération), à raison d'environ 15 jours par an, et assister à toutes les réunions du conseil d'administration du Partenariat. [NOTE : le président et le vice-président du conseil d'administration s'engagent à y consacrer environ 30 jours par an, comme stipulé dans les règlements internes.]
- Jouer un rôle de sensibilisation à la mission du Partenariat auprès de toutes les parties prenantes, et appuyer l'équipe de direction dans ses efforts de mobilisation de ressources en établissant de nouvelles relations et en utilisant les relations existantes pour renforcer la sensibilisation et obtenir des fonds permettant de concrétiser la vision du Partenariat.
- Lire les documents et s'assurer de comprendre toutes les problématiques concernées préalablement aux délibérations du conseil d'administration du Partenariat (réunions, téléconférences et communications par courriel).
- Participer pleinement aux réunions et aux discussions du conseil d'administration du Partenariat.
- Solliciter et consulter les partenaires, soit individuellement soit collectivement, via des groupes formés autour d'intérêts communs, afin de veiller à ce que les discussions du conseil d'administration du Partenariat soient éclairées par un large éventail de perspectives au sein du Partenariat.
- Contribuer activement au développement et au perfectionnement de la stratégie et du programme de travail du Partenariat.

4. Sensibilisation, mobilisation de ressources, leadership et représentation

4.1 Comme stipulé dans les règlements internes du Partenariat RBM, les membres du conseil d'administration du Partenariat RBM jouent un rôle critique de sensibilisation et de représentation, en particulier dans les premières phases suivant la relance du Partenariat. Sachant que l'équipe de direction du partenariat RBM sera presque entièrement opérationnelle, le rôle de représentation du conseil d'administration devra s'en trouver réduit. En revanche, il importera de concevoir et de mettre en œuvre une stratégie d'action du conseil d'administration allant plus loin, de façon à garantir que les membres du conseil d'administration restent actifs entre les différentes réunions du conseil.

4.2 La capacité du Partenariat RBM de recourir à ce réseau d' « ambassadeurs » et de « militants » constituera un atout important à l'avenir. L'action de sensibilisation et de représentation des membres du conseil d'administration pourra être menée via différents moyens :

- *Mobilisation de ressources* : les membres du conseil d'administration pourront jouer un rôle clé afin de garantir une bonne visibilité financière pour le Partenariat RBM à l'avenir, grâce à des interventions spécifiques auprès de donateurs existants, nouveaux ou potentiels. Ces interactions s'inscriront dans le cadre d'une approche plus large de mobilisation des ressources.
- *Entrevues personnelles de haut niveau avec des dirigeants gouvernementaux et institutionnels* : pour assister le Partenariat RBM dans la mise en œuvre de son plan stratégique, l'appui des membres du conseil d'administration pourra être nécessaire, afin d'établir les contacts initiaux ou faciliter le dénouement de certains blocages, en particulier grâce à l'exploitation des réseaux des membres du conseil d'administration.

- *Leadership des initiatives techniques du partenariat RBM* : à mesure que le partenariat RBM lance de nouvelles initiatives, il pourra être nécessaire d'exploiter l'expertise et le leadership de haut niveau des membres du conseil d'administration afin d'insuffler l'élan requis. Comme domaines possibles, on pourrait évoquer la stratégie de participation de l'Inde avec l'implication du secteur privé, ou la mise en avant du paludisme pour exploiter les ressources destinées à la lutte contre la poliomyélite à l'échelon national et mobiliser l'appui des partenaires luttant contre la poliomyélite (par exemple, des organisations de la société civile telles que les Rotary Clubs ou Lions Clubs). Dans de tels cas, les membres du conseil d'administration participeront activement au développement et à la mise en œuvre des initiatives. Celles-ci se situeront au-delà de leur engagement initial en termes de temps, de sorte que des lettres de mission spécifiques pourront être établies afin de préciser les contributions attendues.
- *Événements officiels, conférences et ateliers* : en fonction des besoins, le président du Partenariat RBM se mettra en rapport avec les membres du conseil d'administration selon leurs spécialisations et leurs contacts régionaux pour des missions spécifiques de représentation et de sensibilisation. Grâce au maintien d'un calendrier mondial complet des événements importants pour la lutte contre le paludisme, le secrétariat du Partenariat RBM s'efforcera d'exploiter au mieux l'expertise et les réseaux des membres du conseil d'administration. Le secrétariat du Partenariat RBM veillera à ce que les membres du conseil d'administration soient tenus informés des événements clés à venir suffisamment à l'avance (à travers la diffusion régulière de nouvelles durant les périodes entre les réunions du conseil d'administration), et que leur participation intervienne au niveau le plus élevé et approprié possible.

4.3 En consultation entre les membres individuels du conseil d'administration et le secrétariat du Partenariat RBM, celui-ci pourra apporter un appui aux membres du conseil d'administration, en fonction des besoins, comme suit :

- Logistique (organisation des réunions et des déplacements) ;
- Rédactionnel (rédaction des points de discussion, des exposés et des interventions) ; et
- Financier (pour la participation aux réunions du conseil d'administration, tous les coûts raisonnables seront supportés par le Partenariat conformément aux règles applicables de l'UNOPS en matière de déplacements, bien qu'un appui de l'institution employant le membre concerné sera toujours le bienvenu).

4.4 Le secrétariat de RBM procédera par ailleurs chaque année à un inventaire des compétences des membres du conseil d'administration par le biais d'une enquête en ligne, ce qui permettra également à ces derniers d'exprimer leurs intérêts personnels pour l'année suivante. Les membres du conseil d'administration pourront naturellement prendre contact avec le secrétariat à tout moment pour faire part de leurs intérêts et suggérer des initiatives pertinentes dans le cadre de la vision du Partenariat RBM.

4.5 Le directeur général du Partenariat RBM tiendra la direction du conseil d'administration informée des actions proposées lors de leurs entretiens mensuels, et il fera rapport chaque année à l'ensemble du conseil d'administration de l'engagement de ses membres dans ses activités.

5. Déclaration d'intérêts

5.1 Les connaissances et l'expérience des membres du conseil d'administration du Partenariat RBM sont essentielles pour permettre au Partenariat d'évaluer, d'analyser et d'identifier les solutions permettant de répondre à tous les besoins liés au paludisme et de réaliser les objectifs du Partenariat. Pour être pleinement efficaces, le travail du Partenariat RBM et les contributions de ses partenaires (agissant en leur qualité de partenaires) doivent respecter les plus hautes exigences d'objectivité et d'intégrité, et être perçus comme tels, tout en poursuivant le meilleur intérêt du Partenariat. La réputation de transparence, d'objectivité et d'impartialité du Partenariat RBM est essentielle pour la réalisation de ses objectifs.

5.2 Par conséquent, le Part RBM demande à tous les membres du conseil d'administration participant à des mécanismes du Partenariat de divulguer toute circonstance susceptible de donner lieu à un conflit d'intérêts potentiel, eu égard à l'objet de chaque action dans laquelle ils s'impliquent. À cet effet, un modèle de déclaration d'intérêts sera fourni aux membres du conseil d'administration. La procédure de déclaration d'intérêts est exposée plus en détail dans la Politique de déclaration d'intérêts.

6. Référence au Partenariat RBM et utilisation du logo RBM

6.1 Les membres du conseil d'administration du Partenariat RBM sont encouragés à montrer leur implication en tant que membres du conseil d'administration du Partenariat RBM dans leur cercle professionnel (cartes de visite, profils en ligne, sites Internet institutionnels, etc.), notamment en utilisant le logo de RBM. Avant d'utiliser le logo de RBM, le membre devra obtenir du secrétariat du Partenariat RBM la permission écrite de le faire.

7. Budget

7.1 En combinaison avec cette stratégie, un programme de travail et un budget correspondant seront préparés et soumis chaque année à l'approbation du conseil d'administration.

* * * * *